

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 22 (1908)

Heft: 3-4

Artikel: Armorial historique des maisons de l'ordre des Chartreux [suite]

Autor: Courtray, Albert-Marie

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-745194>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Armorial historique des maisons de l'Ordre des Chartreux

par

Dom Albert-Marie Courtray.

(Suite.)

(Planche XII.)

Liste des chartreuses

distribuées par pays selon leurs limites actuelles.¹

Allemagne.

- | | |
|---|---|
| 1307. <i>Mont-St-Michel</i> , près <i>Mayence</i> . | 1398. <i>La Loi-de-Marie</i> , près <i>Rostock</i>
(Meklembourg). |
| 1328. <i>N.-D. de la Nouvelle-Celle</i> , à <i>Grunaw</i> (Bade). | 1398. <i>Le Temple-de-N.-D.</i> , à <i>Arensböck</i> ,
près <i>Lubeck</i> . |
| 1331. <i>St-Alban</i> , de <i>Trèves</i> . | 1402. <i>La Cour-de-N.-D. de Buxheim</i>
(Bavière). |
| 1331. <i>Mont-St-Béat</i> , de <i>Coblentz</i> . | 1408. <i>Pont-de-N.-D.</i> , d' <i>Astheim</i>
(Bavière). |
| 1334. <i>Ste-Barbe</i> , de <i>Cologne</i> . | 1415. <i>Marienflos</i> (<i>Ruisseau-N.-D.</i>), près
<i>Sierck</i> (Lorraine). |
| 1335. <i>Mont-Ste-Marie</i> , de <i>Strasbourg</i> . | 1416. <i>Passion-de-J.-C.</i> , à <i>Liegnitz</i> (Silésie). |
| 1345. <i>Mont-St-Jean-Bte</i> , de <i>Fribourg-en-Brisgau</i> . | 1417. <i>Ile-de-la-Reine-du-ciel</i> , près <i>Wesel</i>
(Provinces Rhénanes). |
| 1348. <i>Jardin-des-SS.-Anges</i> , de <i>Wurtzbourg</i> . | 1431. <i>St-Sixte</i> , de <i>Rettel</i> , transfert de
<i>Marienflos</i> (Lorraine). |
| 1351. [<i>N.-D. de</i>] <i>La Celle-du-Salut</i> , de
<i>Tüchelhausen</i> (Bavière). | 1439. <i>N.-D. de Güterstein</i> , près <i>Urach</i>
(Wurtemberg). |
| 1360. [<i>N.-D. de</i>] <i>La Grâce-de-Dieu</i> ,
de <i>Stettin</i> . | 1442. <i>Mont-St-Jean-Bte d'Eppenberg</i> ,
près <i>Felsberg</i> (Hesse). |
| 1372. <i>Mont-St-Sauveur</i> , d' <i>Erfurt</i> . | 1443. [<i>N.-D. de</i>] <i>La Paix-de-Dieu</i> , de
<i>Schievelbein</i> (Poméranie). |
| 1379. <i>Ste-Elisabeth</i> de <i>Krimmelbach</i> ,
près <i>Eisenach</i> . | 1454. <i>Jardin-de-N.-D.</i> , à <i>Ilmbach</i>
(Bavière). |
| 1380. <i>Celle-de-Notre-Dame</i> , de <i>Nuremberg</i> . | 1477. <i>Ann. N.-D.</i> , de <i>Conradsbourg</i>
(Saxe prussienne). |
| 1381. <i>Paradis-de-N.-D.</i> , de <i>Dantzic</i> . | 1477. <i>Château-de-N.-D.</i> , à <i>Wedderen</i> ,
près <i>Dülmen</i> (Westphalie). |
| 1384. <i>Jardin-du-Christ</i> , de <i>Nordlingen</i> . | 1477. <i>Transfiguration de J.-C. de Crim-
mitschau</i> (Saxe prussienne). |
| 1384. <i>Cloître-N.-D.</i> , d' <i>Hildesheim</i> . | |
| 1394. <i>Couronne-de-N.-D.</i> , de <i>Rügenwald</i> (Poméranie). | |
| 1396. <i>La Miséricorde-de-Dieu</i> , de
<i>Francfort-sur-l'Oder</i> . | |

¹ Chaque maison est précédée de sa date de fondation, et, lorsque les diverses appellations des monastères, mises en italiques ainsi qu'il a été convenu, ne suffisaient pas à préciser leur situation géographique, une division administrative a été indiquée entre parenthèses.

1479. *Compassion de N.-D. de Vogelsang*
(Provinces Rhénanes).

1483. *S^t-Vite de Pruël*, près *Ratisbonne*.

1594. *N.-D., de Molsheim*, transfert du
M^t-St^e-Marie, de Strasbourg.

1869. *S^t-Bruno-de-Cologne*, à *Hain*, près
Düsseldorf.

Autriche-Hongrie.

1160. [*N.-D. du*] *Val-S^t-Jean-B^{te} de Seitz* (Styrie).

1169. [*N.-D. du*] *Val-S^t-Maurice de Gayrach* (Styrie).

1238. *S^t-Nicolas de Ercsi* (Hongrie).

1255. *N.-D. de Freudenthal* (Carniole).

1305. *S^t-Jean-B^{te} de Menedékszirt*
(Hongrie).

1313. *Val-de-Tous-les-Saints, de Mauerbach*, près de *Vienne*.

1319. *N.-D. du Val-S^t-Antoine de Lechnicz* ou *Dunajecz* (Hongrie).

1325. *Mont-de-Tous-les-Anges*, à
Schnals (Tyrol).

1330. *N.-D. du Val-du-Secours*, à *Türkány* (Hongrie).

1330. *Le Trône-de-N.-D., de Gaming*
(Bse-Autriche).

1342. *Jardin-de-N.-D., de Prague*.

1364 (vers). *S^t-Michel du Val-du-Paradis, de Lötvöld* (Hongrie).

1373. *S^{te}-Trinité de Kohnigsfeld, de Brünn*.

1378. *Ann. de N.-D., de Litomysl*
(Bohême).

1380 (vers). *Porte-de-N.-D. d'Aggsbach*
(Bse-Autriche).

1388. *N.-D. de la Vallée-de-Josaphat, à Dolein* (Moravie).

1404. *Le Trône-de-la-S^{te}-Trinité de Pleterje* (Carniole).

1437. *S^{te}-Trinité, d'Olmütz*, transfert de
Dolein.

1494. *S^t-Etienne, de Nagy-Várad*
(Hongrie).

1627. *Assomption ou Camp-N.-D. de Walditz, à Gitchinn* (Bohême).

Belgique.

1314. *N.-D. de La Chapelle, à Hérinnes*, près *Enghien*.

1318. [*N.-D. et*] *S^t-Jean-B^{te} du Val-de-Grâce*, près *Bruges*.

1323. *S^{te}-Catherine-au-Mont-Sinaï, à Kiel*, puis à *Lierre* près *Anvers*.

1328. *N.-D. du Bois-S^t-Martin*, près
Lierde-lez-Grammont.

1328. *N.-D. du Val-Royal*, près *Gand*.

1328. *Mont-S^t-Jean-B^{te}*, à *Zeithem*, près
Diest.

1348. *S^{te}-Anne-au-désert, de Bruges*.

1357. *SS. - Apôtres au Mont-Cornillon, de Liège*.

1376. *Mont-S^t-André, à Chercq*, près
Tournai.

1455. *N.-D.-de-Grâce, à Scheut*, près
Bruxelles.

1491. *S^{te}-Madeleine - sous-la-Croix, de Louvain*.

1623. *S^{te}-Sophie, d'Anvers*, transfert de
S^{te}-Sophie, de Bois-le-Duc.

1626. *Jésus-de-Bethléem, de Nieuport*,
transfert de *Jésus-de-Beth. de Shene*.

Espagne.

1163. *N.-D. de Scala-Dei* (Catalogne).

1269. *S^t-Paul-de-la-Mer* (Catalogne).

1272. *N.-D. de Porta-Carli* (Valence).

1345. *S^t-Jacques-de-Valparaiso, à Tarrasa* (Catalogne).

1385. *N.-D. du Val-de-Christo* (Valence).

1390. *N.-D. de Paular.* (Vie-Castille).
 1395. *N.-D.-de-las-Cueras, de Séville.*
 1399. *Jésus-de-Nazareth de Valdemosa,*
 dans l'île de *Majorque.*
 1415. *N.-D. de Montalègre,* transfert de
St-Jacques-de-Valparaiso (Cata-
 logne).
 1442. *N.-D. de Miraflores,* près *Burgos.*
 1443. *N.-D. d'Aniago,* près *Tordesillas*
 (Vie-Castille).
 1476. *La Défense-de-N.-D., de Xérès.*
 1479. *Conception de N.-D. de Cazalla*
 (Andalousie).

1507. *N.-D.-de-las-Fuentes,* près de
Sariñena (Aragon).
 1515. *Assomption N.-D., de Grenade.*
 1563. *N.-D. de Aula-Dei,* près
Saragosse.
 1585. *N.-D. de Ara-Christi* (Valence).
 1590. *N.-D. de Ara-Cæli* (Catalogne).
 1639. *Conception de N.-D., de Sara-*
gosse.
 1640. *N.-D.-et-St-Joseph de Via-Cæli*
 (Valence).

France.

1084. *N.-D. de la Grande-Chartreuse*
 (Isère).
 1115. *N.-D. de Portes* (Ain).
 1116. *St-Sulpice* (Ain).
 1116. *N.-D. des Escouges* (Isère).
 1116. *N.-D. de Durbon* (Htes-Alpes).
 1116. *N.-D. de la Sylve-Bénite* (Isère).
 1116. *N.-D. de Meyriat* (Ain).
 1117. *N.-D. de Montrieu.v* (Var).
 1132. *N.-D. d'Arvière* (Ain).
 1134 (vers). *N.-D. du Mont-Dieu*
 (Ardennes).
 1138. *N.-D. de Vallon* (Hte-Savoie).
 1139. *N.-D. de Vacluse* (Jura).
 1140. *N.-D. du Val-St-Pierre* (Aisne).
 1144. *N.-D. de Bouvante, ou Val-*
Ste-Marie (Drôme).
 1145. *St-André-des-Ramières, ou N.-D.*
de Prébayon (Vaucluse).
 1151. [*N.-D. et St-Jean-Bte du*] *Repo-*
soir (Hte-Savoie).
 Entre 1151 et 1158. *N.-D. de Seillon*
 (Ain).
 1156. *N.-D. de Bonnefoy* (Ardèche).
 1170. *N.-D. de La Verne* (Var).
 1170. *N.-D. de Lugny* (Côte-d'Or).
 1170. *N.-D. de Pomier* (Hte-Savoie).
 1170. *N.-D. du Val-Dieu* (Orne).
 1171. *N.-D. de Bonlieu* (Jura).
 1173. *Val-Saint-Hugon* (Savoie).

1178. *N.-D. et St-Jean-Bte du Liget*
 (Indre-et-Loire).
 1178 (vers). *N.-D. d'Aillon* (Savoie).
 1185. *N.-D. d'Apponay* (Nièvre).
 1188 (vers). *N.-D. de Bertaud*
 (Htes-Alpes).
 1200. *Val-St-Martin de Sélignac* (Ain).
 1203. *N.-D. de Valbonne* (Gard).
 1209. *N.-D. de Bellary* (Nièvre).
 1210. *N.-D. du Val-St-Etienne de Mont-*
merle (Ain).
 1219. *N.-D. de Glandier* (Corrèze).
 1219. *Port-Sainte-Marie* (Puy-de-Dôme).
 1229 (vers). *N.-D. du Val-d'Espérance*
 (Saône-et-Loire).
 1230. *N.-D. de Poleteins* (Ain).
 1234. *N.-D. de Prémol* (Isère).
 1234. *N.-D. du Val-St-Georges* (Nièvre).
 1235. *N.-D. du Parc* (Sarthe).
 1237. *N.-D. de Vauvert, à Paris.*
 1259. *N.-D. de Parménie* (Isère).
 1260. *N.-D. de la Celle-Roubaud* (Var).
 1280. *St-Croix-en-Jarez* (Loire).
 1282. *N.-D. de Mélan* (Hte-Savoie).
 1288. *N.-D. de Macourt, à Marty, puis*
à Valenciennes.
 1296. *N.-D. de Currière* (Isère).
 1298. *N.-D. du Val-St-Aldegonde, à*
Longuenesse, près St-Omer.
 1299. *N.-D. de Salettes* (Isère).

1300. *St-Honoré, de Thuison*, près
Abbeville.
1300. [*N.-D.*] *d'Éymeux* (Drôme).
1301. *N.-D. de Valprofonde* (Yonne).
1303. *N.-D. de Chaleis*. (Isère).
1308. *N.-D. du Mont-Renaud*, ou *Mont-
St-Louis*, près Noyon.
1315. *N.-D. de la Loubatière* ou
de Beaulieu (Aude).
1318. *N.-D. de Bonpas* (Vaucluse).
1320. *N.-D. du Val-St-Esprit, de Gosnay*
(Pas-de-Calais).
1323. *N.-D. de Bourgfontaine*,
à *Villers-Cotterets* (Aisne).
1323. *N.-D. des-Prés*, à *Neuville*, près
Montreuil-sur-mer.
1328. *N.-D. du Temple*, près *Cahors*.
1328. *Mont-St-Marie, de Gosnay*
(Pas-de-Calais).
1328. *N.-D. de Fontenay*, près *Beaune*.
1328. *N.-D. du Val-St-Jean-Bte de
Basseville* (Nièvre).
1329. *N.-D. de La Prée*, à *Troyes*.
1330. *N.-D. de Vauclair* (Dordogne).
1335. [*N.-D. de*] *Mortemart* (Hte-Vienne).
1356. *St-Jean-Bte de N.-D. du Val-de-
Bénédiction*, à *Villeneuve-lès-
Avignon*.
1361. *N.-D. de Bellevue*, à *Sair*, près
Castres.
1383. *St-Trinité-de-Champmol*, près
Dijon.
1383. *N.-D. de Pierre-Châtel* (Ain).
1384. *N.-D. de la-Rose*, près *Rouen*.
1396. [*N.-D. d'*] *Oyron*, près *Thouars*.
1446. *SS. - Donatien - et - Rogatien, de
Nantes*.
1450. *St-Sauveur, de Villefranche*
(Aveyron).
1483. *Camp-St-Michel, d'Auray*
(Morbihan).
1503. [*N.-D. de*] *Maillard*
(Seine-et-Marne).
1511. [*N.-D., de*] *Rodez*.
1567. *St-Pierre, de Toulouse*.
1571. *N.-D. - de - Bonne - Espérance, de
Bourbon-lez-Gaillon* (Eure).
1584. *N.-D. - du - Lys - du - St-Esprit, de
Lyon*.
1605. *N.-D. - de - Miséricorde, de Bor-
deaux*.
1618. *N.-D. - des - Sept - Douleurs de
La Boutillerie*, près *Lille*.
1623. *Ann. N.-D. de Ripaille*,
transfert de *N.-D. de Vallon*
(Hte-Savoie).
1624. *St-Lazare, d'Orléans*.
1625. *St-Marthe, d'Aix*.
1627. *St-Joseph de Chanvenu*, près
Moulins.
1628. *N.-D. de Brive*, près du *Puy*.
1633. *St-Madeleine, de Marseille*.
1633. *Immaculée-Conception, à Bosser-
ville*, près *Nancy*.
1662. *SS. - Joseph - et - Morand, de Douai*.
1667. *St-Julien, de Rouen*.
1822. *St-Croix-de-Beauregard* (Isère).
1825. *N.-D. de Mougères* (Hérault).
1854. *SS. - Cœurs - de - Jésus - et - de - Marie,*
à *La Bastide - St - Pierre*, près
Montauban.
1870. *N.-D. - du - Gard*, à *Piequigny*
(Somme).

Iles Britanniques.

1178. *Assomption N.-D. de Witham*
(Somerset).
1222. [*N.-D. du*] *Lieu-de-Dieu*, à
Henton (Somerset).
1280. [*N.-D. de*] *Kinalchin*, en *Irlande*.
1343. *St-Trinité de Beauval*
(Nottingham).
1370. *Salutation de N.-D., de Londres*.
1376. *St-Michel*, près *Kingston-upon-
Hull* (York).
1383. *St-Anne, de Coventry*.
1397. *Visitation-N.-D. d'Epworth*,
dans l'île d'*Arholme* (Lincoln).

1397. *Assomption-N.-D. du Mont-de-Grâce*, à *Ingelby* (York).
 1414. *Jésus-de-Bethléem de Shene*.
 (Surrey).

1429. *N.-D. du Val-des-Vertus*, près *Perth*, en *Ecosse*.
 1873. *S^t-Hugues de Parkminster*
 (Sussex).

Italie.

1090. *N.-D. de La Torre*, en *Catabre*.
 1097. *S^t-Etienne du Bosco*, en *Catabre*.
 1171. *N.-D. de Casotto* (Piémont).
 1173. *Assomption N.-D. du Val-de-Pesio* (Piémont).
 1189. *N.-D. de Losa* (Piémont).
 1200. *N.-D. de Montebenedetto*, transfert de la précédente (Piémont).
 1205. *S^t-Barthélemy de Trisulti*
 (prov. de Rome).
 1223 (vers). *N.-D. de Buonluogo*
 (Piémont).
 1270 (vers). *N.-D. de Belmonte*
 (Piémont).
 1285. *N.-D. de Scola-Dei*, près de *Parme*.
 1297. *S^t-Barthélemy de Rivarolo*, près de *Gènes*.
 1304. *S^t-Laurent de Padula*
 (roy. de Naples).
 1314. *Assomption N.-D. de Maggiano*, près de *Sienna*.
 1315. *Mont-S^t-Pierre-aux-liens*, près d'*Albenga*.
 1320. *S^t-Sauveur de Mombracco*
 (Piémont).
 1329. *S^t-Martin, de Naples*.
 1334. *S^t-Jérôme, de Bologne*.
 1338. *S^t-Esprit, de Lucques*, à *Farneta*.
 1338. *S^t-Jean-B^{te} de la Porte-du-Paradis, de Guglionesi* (Pouille).
 1341. *S^t-Laurent du Val d'Ema*, à *Galluzzo*, près *Florence*.
 1343. *S^t-Pierre, de Pontiniano* (Toscane).
 1345. *Purification de N.-D. de Belriuardo*, près de *Sienna*.

1349. *N.-D.-de-l'Agnus-Dei*, puis *Saint-Ambroise, de Milan*.
 1349. *N.-D.-et-S^t-Jérôme de Montelli*
 (Vénétie).
 1360. *N.-D. de la Nouvelle-Lumière, de Catane* (Sicile).
 1367. *N.-D.-et-S^t-Jean-l'Evangéliste du Val-grâcieux*, à *Catci*, près *Pise*.
 1370. *S^{te}-Croix-de-Jérusalem*, à *Rome*.
 1373. *S^t-Jacques*, dans l'île de *Capri*.
 1373. *N.-D.-et-S^t-Gorgon*, dans l'île de *Gorgone* (Toscane).
 1387. *SS.-Philippe-et-Jacques, d'Asti*.
 1395. *S^t-Nicolas de Chiaramonte*
 (roy. de Naples).
 1396. *N.-D.-de-Grâce, de Pavie*.
 1408. *S^{te}-Trinité, de Mantoue*.
 1422. *S^t-André-du-Lido*, près *Venise*.
 1449. *SS.-Jérôme-et-Bernard, de Padoue*.
 1455. *S^t-Marc de Vedana* (Vénétie).
 1461. *S^t-Christophe, de Ferrare*.
 1492. *N.-D.-de-Lorette*, près *Savone*.
 1498. *N.-D. de Banda*, transfert de *Montebenedetto* (Piémont).
 1502. [*N.-D., de*] *Brescia*.
 1513. *SS.-Etienne-et-Bruno, de Calabre*, reprise de *S^t-Etienne du Bosco*.
 1561. *N.-D.-des-Anges*, à *Rome*, transfert de *S^{te}-Croix-de-Jérusalem*.
 1595. *S^{te}-Trinité d'Avigliana*, transfert de *Banda* (Piémont).
 1642. *Ann. N.-D., de Collegno*, près *Turin*, transfert de *Banda* et de *Mombracco*.

Pays-Bas.

1331. *N.-D., de S^{te}-Geertruidenberg*, en *Hollande*.

1340. *N.-D. de Monchusen*, près d'*Arnhem*, en *Gueldre*.

- | | |
|--|---|
| <p>1348. [N.-D. de] <i>Cadsant</i> (Zélande).</p> <p>1373. <i>N.-D.-de-Bethléem, de Ruremonde</i>.</p> <p>1392. <i>St-Sauveur de la Nouvelle-Lumière</i>, à <i>Blœmendael</i>, près <i>Utrecht</i>.</p> <p>1393. <i>St-André du Port-du-Salut</i>, d'<i>Amsterdam</i>.</p> | <p>1432. <i>St-Jérôme du Mont-Sion</i>, près <i>Zierikzee</i>.</p> <p>1466. <i>Ste-Sophie d'Eyckendauck</i>, à <i>Vucht</i>, près <i>Bois-le-Duc</i>.</p> <p>1470. <i>St-Barthélemy, de Delft</i>.</p> <p>1484. <i>St-Martin-sur-Sonneberg</i>, de <i>Kampen</i>.</p> |
|--|---|

Portugal.

- | | |
|---|--|
| <p>1587. <i>N.-D. de Scala-Cæli</i>, près <i>Erora</i>.</p> | <p>1592. [N.-D. de] <i>La Vallée-de-Miséricorde</i>, de <i>Lareiras</i>, près <i>Lisbonne</i>.</p> |
|---|--|

Russie polonaise.

- | | |
|--|---|
| <p>1641. <i>Compassion de N.-D. de Gidle</i> (Piotrków).</p> | <p>1648. <i>Ste-Croix, de Bereza</i> (Lithuanie).</p> |
|--|---|

Suède.

- | | |
|---|---|
| <p>1158. [N.-D., de] <i>Lund</i> (alors partie du <i>Danemark</i>).</p> | <p>1493. <i>La Paix-de-N.-D., de Gripsholm</i>.</p> |
|---|---|

Suisse.

- | | |
|---|---|
| <p>1146. <i>N.-D. d'Oujon</i> (Vaud).</p> <p>1294. <i>N.-D. de La Valsainte</i> (Fribourg).</p> <p>1306. <i>N.-D. de La Part-Dieu</i> (Fribourg).</p> <p>1317. <i>N.-D. du Saint-Lieu de la Lance</i> (Vaud).</p> | <p>1327 (vers). [N.-D. du] <i>Val-de-Paix</i> (Fribourg).</p> <p>1330. <i>St-Martin de Géronde</i> (Valais).</p> <p>1399. <i>Ste-Paule de Thorberg</i>, près <i>Berne</i>.</p> <p>1401. <i>Val-Ste-Marguerite, de Bâle</i>.</p> <p>1461. <i>St-Laurent d'Itingen</i> (Thurgovie).</p> |
|---|---|

1—1084. Notre-Dame de la Grande-Chartreuse,

au diocèse de Grenoble, en Dauphiné, reconnaît pour fondateur matériel un évêque de cette ville, saint Hugues de Châteauneuf-d'Isère. Il eut un songe où il lui semblait voir sept étoiles qu'il conduisait dans le désert; vision dont il comprit le sens peu après, à l'arrivée de saint Bruno et de ses six compagnons venant lui demander la concession d'une solitude. La Grande-Chartreuse dut être abandonnée de 1792 à 1816; elle l'est de nouveau depuis 1903.

1 — I. Au onzième siècle: *Une croix pattée* ... émaux inconnus. (Pl. XII)

2 — II. Au treizième siècle: *De gueules au globe à la croix pattée d'or*. (Pl. XII)

3 — III. Au dix-septième siècle: *De gueules au globe à la croix pattée d'or, accompagnée de sept étoiles de même posées en demi-cercle*. (Pl. XII)

4—IV. En 1696: « *D'argent à un monde d'azur cintré et croisé d'une croix fleuronée d'or, entourée de sept étoiles de même faisant un demi-cercle, et ces deux mots: ALMA CARTUSIA en caractères de sable, achevant de faire le cercle.* » *Armorial de France*, 32, 204, p. 184, et 32, 238, p. 133 où la peinture est incorrecte, on y a laissé les étoiles du même émail que le champ. (Pl. XII)

5—V. Au dix-neuvième siècle: *D'azur au globe à la croix fleuronée d'or accompagnée de sept étoiles posées en demi-cercle de même.* Et pour devise: *Stat crux dum volvitur orbis.* (Pl. XII)

Dom Le Vasseur donne des armes supposées du fondateur: *un château flanqué de deux tours et crénelé, sans émaux* (fig. 25). Au même personnage, un héraldiste amateur plus que connaisseur, ex-cistercien, sécularisé lorsque l'abbaye qu'il régissait fut supprimée par les protestants, Gaspard Jongelin attribue les armes de France et une tour, sommées d'un chapeau à glands, avec cette description: « d'azur semé de fleurs de lis d'or au chasteau de même sur tout ». (*Purpura, seu Elogia ac insignia gentilitia Cardinalium, Patriarcharum et Episcoporum qui assumpti ex Ordine Carthusianorum in S. R. Ecclesia floruerunt.* Viennæ Austriae. — Carte murale, s. d., imprimée entre 1660 et 1665.) Armes parlantes, un château neuf, qui doivent être une conjecture de leur part, car on n'en trouve aucune trace avant eux, et les armoiries, qui furent très rares sous l'épiscopat de saint Hugues (1080-1132), étaient inusitées chez les prélats à cette époque. Puis tous les Châteauneuf ne portent pas de château dans leur blason, pas plus que tous les Châtillon, Neuchâtel, La Tour, et autres noms similaires. Au contraire dans un manuscrit de Guy-Allard, conservé à la Bibliothèque de Grenoble (n° 467), et intitulé: *Les familles des Evesques de Grenoble qui sont connues avec leurs armoiries*, on lit l'article suivant: « Saint Hugues, 38^e Evesque estoit d'une ancienne famille de Savoye nommée de Chateauneuf. Il vescu l'an 1089. Elle portoit de Gueules à deux léopards d'or. Elle a passé au pays de Vivarais². »



Fig. 25

Blason du tableau de D. Le Vasseur attribué à la Grande-Chartreuse. Réduction.¹

Guy-Allard, dauphinois, pouvait en savoir davantage sur une famille de

¹ La mention *Réduction* ne sera indiquée, quand il y aura lieu, que lorsqu'il s'agira de tableaux peints ou de gravures. Il va de soi que les pierres, meubles ou objets, sauf les sceaux, ne sont pas reproduits en grandeur naturelle.

² Châteauneuf-d'Isère, près du confluent du Rhône et de l'Isère, n'est pas loin du Vivarais.

sa province que ses contemporains Dom Le Vasseur, parisien, et Jongelin, anversois, qui écrivaient l'un en Normandie, l'autre en Allemagne. Cependant si le blason qu'il décrit a été porté par la parenté de saint Hugues, je doute autant qu'il ait été employé par celui-ci et par la Grande-Chartreuse que le blason donné par Dom Le Vasseur et Gaspard Jongelin.

On ne peut pas non plus considérer comme ayant été les armes de ce monastère, même à une époque, celles qu'on décida un jour d'apposer à ses portes. « Au XVI^e siècle, Sébastien de Montbel (des sires d'Entremont), raconte Chorier, commit de grandes violences en la montagne de Bonnevent (Bovinant) qui appartenait aux Chartreux. Il s'était déclaré leur ennemi, et ayant battu et tué leurs domestiques, il ne les menaçait rien moins que de les brûler dans leur couvent. Le Parlement, craignant que l'effet ne suivît la menace, les mit sous la protection du roi, et ordonna que ses armes écartelées de Dauphiné seraient affichées à l'entrée de leurs maisons ; mais les officiers du seigneur d'Entremont, n'osant pas les arracher, eurent la hardiesse de mettre celles de leur maître au dessous. » (D. Boutrais : *La Grande-Chartreuse par un chartreux*, 6^e édition, 1896, p. 62.)

Il est probable que ces armoiries occasionnelles disparurent après la soumission du seigneur. Dans certaines provinces on fit également apposer à bien des endroits les armes de France, pour se réclamer de la protection royale en temps malheureux. Ce fut du reste l'une des raisons des armoiries dans les couvents : proclamer hautement à qui l'on aurait affaire si on touchait à tout ce qui les portait. Là où les armes de France furent gravées dans ces circonstances, elles y restèrent parfois longtemps, comme nous en verrons des exemples aux chartreuses de Notre-Dame de Vaucluse (1139) et de Saint-Martin de Sélignac (1200), mais elles ne furent pas toujours considérées comme étant celles de la maison.

La Grande-Chartreuse se choisit des armes dont les modifications successives qu'elles ont subies à travers les siècles sont déjà résumées par leur énoncé héraldique. Essayons d'en faire l'histoire critique.

1^o Textes des historiens. — Le plus ancien auteur connu qui parle des armoiries de la Grande-Chartreuse est Dom Nicolas Molin, chartreux, mort en 1638. Dans son *Historia Cartusiana*, manuscrit in-folio imprimé pour la première fois à Tournai (Typis Cartusiæ S. M. de Pratis, 1903 et seq.), on lit à la page 291 du tome I^{er} de cette édition :

« Le Révérend Père Dom Martin attribua, en l'année 1239, à la maison de Chartreuse [c'est-à-dire la Grande-Chartreuse] les armoiries composées d'un globe placé sous une croix, que ce saint ermitage conserve encore intègres et non modifiées, tandis que précédemment il se servait de la croix seule. Monument plus durable que l'airain, parfaitement applicable à la constance cartusienne et ainsi expliqué : *La croix demeure stable au milieu des révolutions de l'univers*, ou bien : *je me tiens inébranlable sur le monde*¹. »

¹ « Reverendus Pater Domnus Martinus gentilitium insigne, anno 1239, Domui Cartusiæ tribuit ex orbe supposito cruci compositum, quod adhuc integrum incorruptumque servat

Et à la suite de ce texte l'auteur offre l'image d'un sceau elliptique aigu représentant le globe crucigère, accompagnée de ces mots: « Sigillum parvum quo utitur Correrius Cartusiae — Petit sceau dont se sert le Courier de la Grande-Chartreuse ¹ ».

Après Dom Nicolas Molin, le Révérend Père Dom Jean Pégon, prieur de la Grande-Chartreuse, fit exécuter, en 1649, une grande et magnifique gravure, dont il existe encore un exemplaire dans plusieurs maisons de l'Ordre, donnant le portrait de tous les généraux ses prédécesseurs, avec une notice sur chacun d'eux placée dans le bas du tableau et rédigée par lui. A celle de Dom Martin on lit:

« C'est lui qui prévint en esprit la constance de l'Ordre dans l'amour de la croix, lorsqu'il donna à la Grande-Chartreuse un très noble insigne plus durable que l'airain, [composé] d'un monde placé sous une croix avec cette devise: LA CROIX DEMEURE STABLE AU MILIEU DES RÉVOLUTIONS DE L'UNIVERS ². »

Quelques années plus tard, le même Révérend Père envoya le Catalogue des prieurs de la Grande-Chartreuse et les notices du tableau de 1649 aux frères de Sainte-Marthe qui résumèrent inexactement l'article de Dom Martin comme il suit:

« Martin élu en 1233, donna à la Grande-Chartreuse l'emblème de l'Ordre, un monde surmonté d'une croix, [avec] cette devise: *La croix demeure stable au milieu des révolutions de l'univers*. Il mourut vers la fin de l'an 1242 ³. »

Le *Gallia christiana* fait de Dom Martin non l'inventeur de ces armes, mais le donateur à la Grande-Chartreuse d'un blason qui serait déjà celui de l'Ordre.

Dom Léon Le Vasseur, dont les armoriaux ne mentionnent pas le globe crucigère, cite littéralement dans ses Ephémérides le texte de Dom Nicolas Molin, sans y rien ajouter (t. I p. 129). ⁴

sancta eremus, cum sola cruce antiquitas uteretur. Monumentum aere perennius et rite cartusianæ constantiæ conveniens sic explicatum: *Cruce stat dum volvitur orbis, et mundo inconcussa supersto* ».

Par suite d'une correction irréfléchie, bien visible, opérée sur le manuscrit, l'imprimé porte: *supposita cruce*, la croix placée *sous* le globe; faute qui sera relevée à l'*errata* du 3^e volume encore sous presse.

¹ *Correrius* ou *Correarius*, le *Courrier* était un procureur, c'est-à-dire une personne chargée du temporel dans les évêchés, chapitres et communautés, particulièrement du Dauphiné, d'après les exemples rapportés dans le *Glossarium* de Du Cange. Il a donné son nom, chez les chartreux, à sa demeure, la *Correrie*, qui était ordinairement le corps de logis de l'exploitation agricole. Son étymologie paraît être *currere*, parce que le procureur est obligé de courir de côté et d'autre.

² « Hic est ille qui prævidit in spiritu Ordinis in amore crucis constantiam, dum stemma nobilissimum aere perennius, ex orbe cruci supposito Cartusiae dedit cum hoc lemmate, STAT CRUX DUM VOLVITUR ORBIS. » Le mot *compositum* a été oublié avant ou après *ex orbe cruci supposito*.

³ Martinus electus est anno 1233, qui stemma Ordinis orbem cruci suppositum Cartusiae dedit hoc lemmate: *Stat crux dum volvitur orbis, extinctus sub finem anni 1242.* » (*Gallia christiana*, t IV, Parisiis 1656, p. 972, col. 1). Ici, la préposition *cum* manque avant *hoc lemmate*.

⁴ Lui, Dom Cyprien Boutrais et M. Vallier reproduisent le texte de Molin tel qu'il a été faussé: *supposita cruce*.

Au dix-neuvième siècle, voici comment Dom Cyprien Boutrais s'exprime : « Nos généraux avaient déjà coutume, depuis des siècles, de se retirer à Tenaison pour y vivre quelques jours dans la solitude la plus entière. Le R. P. Dom Martin pendant une de ses retraites (il fut général de 1233 à 1236) y composa les armoiries des Chartreux : un globe croisé, accompagné de sept étoiles avec cette devise : *Stat crux dum volvitur orbis*. (Ces armoiries sont gravées sur le cachet à l'usage de Dom Courrier de Chartreuse, observe le vieil Obituaire de Valbonne, page 839.) Aux onzième et douzième siècles, l'Ordre avait pour armes une simple croix, Dom Martin la planta sur le globe du monde, puis, rappelant le souvenir du Fondateur et de ses compagnons par des étoiles, sembla nous dire : L'Ordre des Chartreux — dont Bruno et ses disciples sont les premiers Pères — a pour symbole la croix, c'est-à-dire la pénitence ; il foule aux pieds les choses de la terre et, fixé en Dieu, reste immobile au milieu des bouleversements et des agissements du monde. *Stat crux dum volvitur orbis* : telle est la devise de la vie cartusienne qui ne change pas : « *Mundo inconcussa supersto* ». Et en note il ajoute : « Un acte du 24 juillet 1388, passé, en présence de Bonne de Bourbon comtesse de Savoie, entre les religieux de la Grande-Chartreuse et les Ruchers (habitants du village de la Ruchère qui dépendait du Bourg des Echelles) au sujet de certaines limites, nous apprend que l'on grava sur les bornes servant aux délimitations « une croix à globe du côté de Chartreuse « et une échelle de trois pas du côté des Echelles ». Sur les deux Cartes si curieuses que les voyageurs rencontrent en passant de la salle du Chapitre dans les cloîtres, les « termes » du Désert de Chartreuse sont également marqués par le globe et la croix ; on y trouve également la petite échelle en question ». (*La Grande-Chartreuse par un chartreux*, 6^e édition, 1896, p. 135-136.)

De son côté le chanoine Lefebvre, dans son ouvrage sur *Saint Bruno et l'Ordre des Chartreux* (t. II, p. 96), affirme que Dom Martin « donna pour armoiries à l'Ordre, un globe d'or, surmonté d'une croix entourée de sept étoiles d'or, sur un champ d'azur, avec cette belle devise : *Stat crux dum volvitur orbis*. — La croix est stable au milieu des révolutions de ce monde. »

Un armorial ecclésiastique anglais propose cette explication de ces armoiries : « L'Ordre des Chartreux [porte] : *D'argent au globe d'azur cintré et surmonté d'une croix d'or*. — Il semble que ces armes tirent leur origine du fait suivant : Le pape Benoît VIII ayant fait présent d'un globe impérial à l'empereur Henri II, celui-ci l'envoya à l'abbé de Cluny en lui disant que ce globe ne pouvait se trouver en meilleures mains qu'en celles d'hommes qui ont renoncé aux pompes et aux vanités de ce monde pervers. Les Chartreux pour marquer qu'ils pratiquent semblable renoncement ont adopté ce globe comme armoiries. ¹ »

¹ « The Carthusian order : *Argent, an orb azure banded and surmounted by a cross or*. — These seem to have been derived from the following story : Pope Benedict VIII gave to the Emperor Henri II, an Imperial orb, which he sent to the Abbey of Cluny, saying that it could not be in better hands than in those of men who had renounced the pomps and vanities of this wicked world. The Carthusians adopted it as the charge of their arms to denote a like renunciation.

(John Woodward, ll. d. rector St-Mary's church, Montrose: *A Treatise on Ecclesiastical Heraldry*. Edinburgh and London, 1894, in-8°, p. 415.)¹

D'après tous ces textes il est manifeste que leurs auteurs ont puisé plus ou moins directement dans le premier d'entre eux, Dom Nicolas Molin; et ce qu'ils ajoutent de leur propre chef sans faire la preuve, comme d'ailleurs ce que raconte leur devancier dans les mêmes conditions, ne doit pas être accepté sans discussion.

2° Quand le globe fut-il pris? D'abord Dom Nicolas Molin ne dit pas qu'avant l'apparition du globe comme armoiries de la Grande-Chartreuse on ait mis la croix seule dans un écusson, ainsi que l'insinue Dom Cyprien Boutrais. Il dit simplement: «on s'en servait». Et l'on pourrait ajouter: comme emblème sur les sceaux; mais comme emblème héraldique, on en peut douter. Cependant je l'ai placée, à tout hasard, dans un écusson et de la forme pattée qu'on lui voit sur des sceaux anciens de cette maison. (Cf. Vallier, p. 6, 392 et 393.)

D'autre part Molin se trompe sur les années du généralat de Dom Martin, qu'il place de 1232 à 1241, tandis qu'elles vont de 1233 à 1236. Il fixe l'invention des armoiries au globe crucigère justement à une année où Dom Martin n'était certainement plus prieur de la Grande-Chartreuse. Enfin il ne dit pas à quelle date exactement fut gravé le sceau portant ce globe, qu'il a dessiné dans son livre. L'obituaire de Valbonne, que cite Dom Boutrais, est de 1661, et ne parle pas autrement à propos d'un sceau semblable: d'où si l'on peut conclure qu'on s'en servait de leur temps, cela ne signifie pas qu'il existait déjà auparavant sous Dom Martin.

Dom Cyprien Boutrais, sans donner la date de 1239, parce qu'il savait bien à quoi s'en tenir à ce sujet, maintient Dom Martin comme auteur de ces armoiries et n'hésite pas à affirmer, sans preuves, qu'il les composa pendant l'une de ses retraites à Tenaison, où nos généraux ont eu la coutume, pendant plusieurs siècles, d'aller passer quelques jours.

On aurait donc raison de douter qu'elles aient été composées en 1239 par un autre que Dom Martin, aussi bien que par ce même prieur entre 1233 et 1236. N'allons pas jusque-là. Bien que nous n'en ayons aucun document antérieur au XIV^e siècle, si l'histoire critique n'admet pas qu'elles aient été prises en 1239 par Dom Martin, prieur, elle ne s'oppose pas à ce que l'on conjecture qu'elles aient été choisies par lui soit comme prieur entre 1233 et 1236, soit après sa démission, comme simple religieux. Cela concorde avec le sentiment des archéologues qui constatent l'apparition des armoiries dans les monastères au XIII^e siècle, et nos historiens qui ne les ont pas consultés, n'ont

¹ Signalons, à titre de pure curiosité, l'opinion de M. Monnier (*op. cit.* p. 39), qui, à propos du globe et des paroles «... *dum volvitur orbis*», veut voir dans Dom Martin un précurseur de Galilée! Il a tort, d'ailleurs, d'interpréter par *terre* le mot *orbis* qui doit plutôt s'entendre du *monde*, de *l'univers* entier.

pas dû inventer de toutes pièces leurs assertions. Elles doivent reposer sur quelque tradition ou sur des écrits aujourd'hui perdus.

3^o Pourquoi le globe fut-il pris ? — Les empereurs et bien d'autres princes régnants mettent le globe crucigère au sommet de leur diadème, je ne saurais dire depuis quelle époque¹. Plus récemment, des souverains l'ont placé dans l'une des serres de leur aigle emblématique. On le rencontre sur plusieurs blasons d'anciennes familles. C'est un meuble assez commun en armoiries, loin d'être exclusif à la Grande-Chartreuse, qui, d'après M. Woodward,² se le serait approprié parce que, plus de 70 ans avant sa fondation, saint Henri, empereur de 1002 à 1024, aurait offert à Cluny, avec les paroles que l'on rapporte, celui qu'il avait reçu de Benoît VIII, pape de 1012 à 1024. Le rapprochement que fait l'auteur de l'Armorial ecclésiastique anglais est-il bien fondé? Avant de répondre qu'il n'a rien d'impossible, dans l'intérêt même de la question qui nous occupe, il convient de transcrire ici le récit de l'entrevue du pape et de l'empereur d'après la source la plus ancienne à laquelle les auteurs modernes l'ont puisé, car chacun d'eux, parmi ceux qui ont eu l'occasion d'en parler, y mêle ses réflexions et aucun ne le raconte exactement comme leur modèle. C'est *Rodulfus Glaber*, moine de Cluny au XI^e siècle, et par conséquent presque contemporain de l'événement, qui l'a raconté le premier dans l'ouvrage intitulé : *Historiarum libri quinque ab electione potissimum Hugonis Capeti in Regem ad annum 1046* (Migne, *Patr. lat.*, t. 142, col. 625-626). Il s'exprime ainsi³:

¹ Le globe crucigère semble d'une époque beaucoup plus lointaine que le XI^e siècle. Sur une feuille de diptyque en ivoire du VI^e siècle, en style byzantin, conservée au Musée britannique, l'archange saint Michel le tient dans la main droite. Cf. *Saint-Michel et le Mont-Saint-Michel*, par Mgr Germain, l'abbé Brin et Corroyer. Paris, Firmin-Didot, 1880, p. 89.

² Il se pourrait qu'il tienne le fait des chartreux de Parkminster, les seuls en Angleterre, qui ont sur leur porte d'entrée les armes de la Grande-Chartreuse, leur fondatrice. En 1894, leur prieur était D. Victor Doreau, érudit qui a écrit plusieurs ouvrages concernant l'Ordre.

³ « Anno igitur Dominicæ incarnationis septingentesimo decimo licet insigne illud imperiale diversis speciebus prius figuratum fuisset, a venerabili tamen papa Benedicto sedis apostolicæ fieri iussum est admodum intellectuali specie idem insigne. Præcepit fabricari quasi aureum pomum, atque circumdari per quadrum pretiosissimis quibusque gemmis, ac desuper auream crucem inseri. Erat autem instar speciei hujus mundanæ molis, quæ videlicet in quadam rotunditate circumstare perhibetur, ut dum siquidem illud respiceret princeps terreni imperii, foret ei documentum, non aliter debere imperare vel militare in mundo quam ut dignus haberetur vivificæ crucis tueri vexillo. In ipso etiam diversarum gemmarum decoramine, videlicet imperii culmen plurimarum virtutum speciebus exornari oportere. Cumque postmodum prædictus papa imperatori, videlicet Henrico hujus rei gratia Romam venienti, obviam cum maxima virorum et sacrorum ordinum multitudine processisset ex more, eique hujusmodi insigne scilicet imperii in conspectu totius Romanæ plebis tradidisset: suscipiens illud hilariter, circumspectoque eo, ut erat vir sagacissimus, dixit: « Optime pater, inquit ad papam, istud facere de-
« crevisti nostræ portendendo innuens monarchiæ, qualiter sese moderari debuerat, cautius per-
« docuisti. » Deinde manu gerens illud auri pomum, subjunxit: « Nullis, inquit, melius hoc præsens
« donum possidere ac cernere congruit quam illis qui, pompis mundi calcatis, crucem expeditus
« sequuntur Salvatoris. » Qui protinus misit illud ad Cluniacense monasterium Galliarum, quod etiam tunc temporis habebatur religiosissimum cæterorum, cui et alia dona plurima contulerat ornamentorum. »

« La dignité impériale, jusqu'alors figurée de diverses manières, reçut du vénérable pape Benoît VIII, en 710,¹ un symbole remarquable par sa signification toute spirituelle. Ce pontife, en effet, fit fabriquer une sorte de pomme d'or,² incrustée sur quatre faces des pierres les plus précieuses et surmontée d'une croix d'or. Elle ressemblait à la masse du monde par sa rondeur et elle était destinée à rappeler au prince qui la contemplerait que, soit en gouvernant, soit en combattant, il devait toujours se montrer digne d'être protégé par l'étendard de la Croix. La variété des pierres précieuses signifiait que le souverain pouvoir demande à être rehaussé par l'éclat des vertus. A l'arrivée de l'empereur Henri à Rome, le pape se porta à sa rencontre avec une multitude de citoyens et de clercs, selon la coutume, et lui offrit cet insigne impérial devant tout le peuple romain. Henri reçut ce présent avec joie, le considéra avec attention, et dit au pape avec beaucoup de finesse : « Père très bon, en me « mettant sous les yeux la figure de notre monarchie, vous avez voulu en même « temps me donner une ingénieuse leçon sur la manière de gouverner. » Puis prenant dans sa main le globe d'or : « Personne, ajouta-t-il, n'a plus de droits à « posséder un tel don que ceux qui foulent aux pieds les biens de ce monde « pour suivre d'un pas dégagé la croix du Sauveur. » Il l'envoya de suite au monastère de Cluny dans les Gaules, qu'on regardait alors comme le plus religieux de tous, et qu'il avait enrichi déjà de nombreux présents. »

Suivant ce texte ce ne serait pas aux clunisiens, comme le croit l'Armorial anglais, mais au pape, que l'empereur aurait dit en parlant du globe crucigère, qu'il convenait mieux à des religieux qu'à lui.

Cucherat (*Cluny au XI^e siècle*, 2^e édition, 1873, p. 64) ajoute que, après avoir prononcé ces mots, Henri remit le globe à saint Odilon, abbé de Cluny, témoin de cette scène qu'il assure être celle du couronnement.

Pignot (*Histoire de l'Ordre de Cluny*, 1868, t. I, p. 334) donne la date du 14 février 1014, corrigeant celle de Rodulfus Glaber, qui paraît être une faute de copiste; mais il ne dit rien de la donation du globe à la célèbre abbaye ou à son chef.

Mabillon (*Annales Ordinis sancti Benedicti*, 1707, t. IV, p. 235) et Ceillier (*Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, Paris, rééd. de 1863, t. XIII, p. 144) s'en tiennent plus strictement au récit primitif qu'ils rapportent à l'année 1014.

Revenons à la Grande-Chartreuse. Il est certain qu'elle eut d'excellents et d'assez fréquents rapports avec l'abbaye de Cluny dès les premiers temps de son existence³. En 1156, une association spirituelle pour les suffrages mortuaires, qui dura jusqu'à la Révolution, était contractée entre l'Ordre cartusien et l'Ordre clunisien : une fois l'an, tout au moins, les noms de leurs défunts se trans-

¹ Aurait-il voulu dire *millesimo septimo decimo*, ou bien est-ce une faute de copiste, car il parle plus haut de l'an 1000, et la fondation de Cluny ne remonte qu'au Xe siècle ?

² Nous avons vu dans une note précédente que cet insigne était antérieur au XI^e siècle.

³ Cf. Le Couteulx, *op. cit.*, t. 8, p. 166, au mot *Petrus (Venerabilis)*.

mettaient de part et d'autre. De plus les monastères échangeaient et se prêtaient des manuscrits. Vu ses relations avec Cluny, de beaucoup plus ancien qu'elle, il est probable que la Grande-Chartreuse lui emprunta des livres pour former sa bibliothèque: la chronique de Glaber put lui être communiquée, et sa lecture ou sa transcription aurait inspiré l'idée d'adopter le globe pour armoiries. Hypothèse plausible, mais toute gratuite.

4^o Les Etoiles. — Après avoir examiné le motif qui aurait pu déterminer la Grande-Chartreuse à prendre cet emblème, observons que Dom Boutrais, imité en cela par l'abbé Lefebvre, attribue également l'introduction des étoiles à Dom Martin, alors que Molin n'en parle pas et que le sceau reproduit par lui comme par Dom Boutrais ne les porte pas. Il n'en est pas question davantage sur l'acte de 1388 et les curieuses cartes signalées par ce dernier. Dom Le Vasseur qui cite textuellement Molin, n'en dit rien non plus. On ne saurait donc sans preuves soutenir cette opinion. Il faut descendre jusqu'au dix-septième siècle pour rencontrer des documents qui les portent avec le globe. M. Vallier (*op. cit.*, p. 24) propose d'attribuer à la fin du seizième l'un d'eux, sceau anépigraphie



Fig. 26

Sceau inédit du procureur de la G^de-Chartreuse, sur lettre du 1^{er} fév. 1601, à Strasbourg (Arch. dép.).

armorial, son 25^e de la Grande-Chartreuse. De style peu caractérisé, sans date, il serait tout aussi bien de l'un des deux siècles suivants. En voici les raisons: 1^o Molin, qui mourut en 1638, nous montre un sceau elliptique aigu sans étoiles et sans écusson, tandis que celui-ci est ovale. 2^o Un autre sceau inédit (fig. 26), sur lettre du procureur de la Grande-Chartreuse, du 1^{er} février 1601, aux archives départementales de Strasbourg, a la croix latine seule, pattée, sans globe, surmontée de rameaux touffus, sous un chef chargé de trois trèfles(?)¹. 3^o Deux gravures représentant la Grande-Chartreuse, de la *Galerie des Cartes* de cette maison, l'une, qui se trouve aussi à la chartreuse de Florence, exécutée sous le généralat de Dom Bruno d'Affringues (1600-1631) et par conséquent

du même temps que Molin, l'autre après 1676, ainsi que les tableaux *arbres généalogiques cartusiens*, à la Grande-Chartreuse et à Pise, de la fin du XVII^e siècle, donnent tous l'écusson au globe croisé, encore sans étoiles (fig. 27, 28 et 39). 4^o La disposition des étoiles en demi-cercle, sortant des règles héraldiques primitives, n'a pu être introduite, à mon avis, dans un écusson avant le XVII^e siècle².

¹ Fr. Honoratus Trané, procurator Cartusie, commendat D. Henrico Topfer cartusie Molshemensis procuratori, qui Pragæ demoratur apud Sacram Cæsaream Maiestatem pro felici exitu negotii domum demolitam Argentinensem concernentis, intercedere. Datum Lugduni, 1 feb. 1601.

² La disposition des étoiles en demi-cercle s'écarte déjà des principes héraldiques primitifs; mais il en est un auquel il n'est pas encore permis de déroger et qui est souvent méconnu dans la représentation des armes de la Grande-Chartreuse. Chaque étoile à 5 rais, quelle que soit sa place dans l'écu, doit avoir une pointe en haut et deux en bas. *L'Armorial général*

5° **La Devise.** — Dom Jean Pégon, le *Gallia christiana*, Dom Boutrais et l'abbé Lefebvre attribuent aussi le choix sinon la facture de la devise *Stat crux dum volvitur orbis*, au même Dom Martin. Molin, cependant, ne dit pas qu'elle vient de lui, mais que l'emblème est « ainsi expliqué: *Cru.v stat, etc.* », ce qui est assez différent. Avant cet auteur, aucun des écrivains cartusiens n'en parle, alors qu'ils auraient eu l'occasion de la citer à propos du sujet qu'ils traitaient. Tous sont muets sur ce point: la *Chronique des prieurs de la Grande-Chartreuse* du XIII^e siècle, Dorland, Petreius, Garnefelt, Pentimalli, Gérard Eloy, Polycarpe de la Rivière, Bostius, Louis de la Tour, Pierre Sutor. Ce dernier, cependant, rapporte que l'auteur du *Rosier* (Jean Mauburne, abbé de

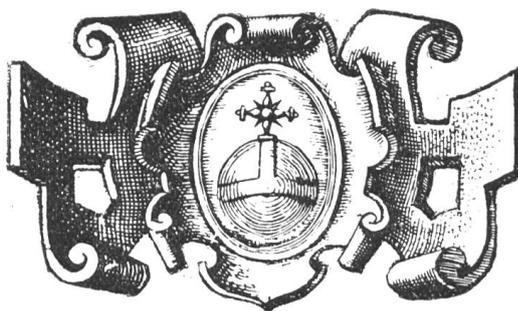


Fig. 27

Armes de la Grande-Chartreuse au-dessus de la légende du plan de cette maison gravé entre 1600 et 1631. Réduction.



Fig. 28

Armes de la Grande-Chartreuse au-dessus du titre du plan de cette maison gravé vers 1680. Réduction.

Livry, vers 1500¹, cite ce verset: « *Per sil(entium), sol(itudinem), ca(pitulum generale), vis(itationes), stat semper Cartusie vis. Vel sic ut passim dicitur: Per sil. sol. ca. vi., Cartusia permanet in vi.* » (*De vita cartusiana* D. Petri Sutoris. 1522, Parisiis, Lib. II, c. 10, verso du folio CCLII.)

de France a parfaitement observé cette position. Toute autre est irrégulière, sauf des cas toujours spécifiés.

Parfois aussi on dessine l'étoile culminante du demi-cercle plus grande que les autres, pour distinguer saint Bruno de ses compagnons. Aucune description héraldique n'en faisant mention, je n'ai pas cru devoir adopter cette particularité un peu fantaisiste.

¹ Joannes Mauburnus, O. Erem. S. Aug., congreg. Windeshem.: *Rosetum exercitiorum spiritualium et sacrarum meditationum in quo etiam habetur materia predicabilis per totum anni circulum*. Bâle, 1494, et Paris, 1510.



Fig. 29

Statue de s. Bruno, en bois,
du XVII^e s., haute de 1^m 73, dans
l'église de La Valsainte.

Si la composition du *Stat crux* est, croit-on plus communément, d'un poète chrétien des premiers siècles de l'Église¹, l'explication du globe crucigère par cet hémistiche peut donc très bien être de Molin ou de son temps. Et si je ne l'ai pas marquée avant le dix-neuvième siècle dans le résumé des diverses modifications du blason de la Grande-Chartreuse, c'est qu'il y a une raison de croire que non seulement elle ne fut pas très employée avant cette époque, mais encore qu'une autre avait cours précédemment. Celle-ci m'est fournie par deux auteurs : F. Vérany (*Monographie de la Chartreuse de Marseille*. Marseille, Olive, 1861, à la page 29), et Chassant et Delbarre (*Dictionnaire de Sigillographie pratique*. Paris, Dumoulin, 1860). On lit dans ces derniers, à la page 25 : « CHARTREUX avaient un globe d'azur cintré et croisé d'or sur un champ d'argent, et pour devise *Mundus mihi crucifixus est*. » A la vérité, ce texte tiré de l'Épître de saint Paul aux Galates (chap. VI, vers. 14), qui signifie en français : « Le monde est crucifié pour moi », me semble, d'un côté, plus en rapport avec notre vocation que le *Stat crux*, et d'un autre côté, non moins approprié à l'emblème, d'où l'effort est moindre pour découvrir un rapprochement entre eux. Henri II devait être mû par une pensée analogue à celle contenue dans ce texte quand il disait que le globe croisé convient à ceux qui ont renoncé au monde pour s'attacher à la croix du Sauveur. Mis sous cet emblème, il est, en effet, très propre à le leur rappeler,

et je m'étonne qu'il n'ait pas prévalu. Du moins on en voit encore des vestiges. Un artiste inconnu du XVII^e siècle, peut-être un chartreux de la Part-Dieu, l'a parfaitement symbolisé dans une statue en bois sculpté, actuellement à la chartreuse de la Valsainte (fig. 29) : saint Bruno foule aux pieds le monde représenté par une sphère, et tient d'une main la croix qu'il contemple. Ce sont bien les armoiries de la Grande-Chartreuse en action.

6° Les Émaux. — Non content d'attribuer à Dom Martin et le globe et les étoiles et la devise, l'abbé Lefebvre y ajoute encore les émaux de tout le

¹ On ne le trouve pas dans Prudence. Les réminiscences poétiques sont assez fréquentes chez Molin, qui les accompagne rarement de références.

blason. A supposer que les émaux qu'il donne, soient les mêmes dont furent décorés le champ et le globe au XIII^e siècle — j'ai dit que je ne croyais pas à l'introduction des étoiles avant le dix-septième, — je ne les blasonne pas ainsi à cette époque, parce que je n'en ai aucune preuve. Les émaux que je leur donne, sont empruntés au plus ancien monument où je les ai vus coloriés, le tableau *arbre généalogique cartusien*, mentionné ci-dessus, de la fin du XVII^e siècle. J'avoue cependant avoir vu les émaux décrits par M. Lefebvre au dix-neuvième siècle, et maintenant encore, par exemple au frontispice de la plus récente édition du Bréviaire cartusien, imprimée en 1880. C'est pourquoi je ne fais pas difficulté de les admettre dans le cinquième écusson, sur lequel on ne voit plus les mots *Alma Cartusia* qui figurent sur le quatrième, celui de l'*Armorial général de France*. Ces mots n'ont pas été maintenus même pendant toute la durée du dix-huitième siècle, pas plus que les émaux pris officiellement en 1696, excepté par les armoriaux qui se copient mutuellement.

Il est bon de noter que l'exergue *Alma Cartusia* est avec le globe et les étoiles sur quatre cachets sans écu décrits par M. Vallier, p. 23-24: deux ou trois sont contemporains ou peu postérieurs à la déclaration obligatoire enregistrée dans l'*Armorial général*; peut-être l'un d'eux a-t-il servi de type en cette circonstance. Et de ces cachets ronds ou ovales où les étoiles suivent leur contour, c'est-à-dire sont disposées en demi-cercle, celles-ci auraient passé dans la même position sur les écussons.

7^o Les chartreux ont-ils des armoiries d'Ordre? — Enfin nos auteurs modernes appellent le blason de la Grande-Chartreuse *Armoiries de l'Ordre des chartreux*. Les chartreux ont-ils des *armoiries d'Ordre*? Telle est la dernière question à laquelle je me propose de répondre.

Jusqu'à Dom Nicolas Molin, les armoiries au globe croisé étaient exclusivement celles de la Grande-Chartreuse, puisqu'il dit en propres termes « Domui Cartusiae tribuit » et « adhuc servat sancta eremus ». Il ne parle pas de l'Ordre. Pour lui, il ne croyait donc pas que ces armoiries fussent celles de tout l'Ordre des chartreux. Il en est de même de Dom Jean Pégon, sur le tableau des généraux, et de Dom Le Vasseur, qui copie Molin mot à mot sans y rien ajouter¹. Au dix-neuvième siècle, l'auteur des Tables analytiques très bien faites des *Ephemerides Ordinis Cartusiensis*, a beau mettre dans l'une d'elles « Martinus auctor est *nostri* insignis gentilitii » (t. V, p. 19), cela ne modifie pas le texte et ne lui fait pas dire ce qu'il ne dit pas. De plus dans ses armoriaux, à l'article de la chartreuse de Lyon, après avoir dit qu'elle a été commencée en 1584 avec des biens appartenant au Chapitre général « initium habet ex bonis Capituli generalis », Dom Le Vasseur n'a su pourtant quelles armoiries de fonda-

¹ Pourquoi D. Le Vasseur, qui reproduit le texte de Molin dans ses Ephémérides, n'a-t-il pas attribué à la Grande-Chartreuse le globe qu'on ne voit nulle part dans son œuvre? Sans doute parce qu'il ne connut Molin qu'après avoir composé son armorial et qu'il ne l'a pas retouché.



Fig. 30

Marbre sculpté aux armes de la Gde-Chartreuse, placé près du grand portail intérieur de l'église de La Valsainte.

probablement sur la porte d'une cellule, les armoiries de la chartreuse du Val-Saint-Hugon, venue à son aide, en témoignage de sa reconnaissance, comme c'était la coutume alors.

Pendant on voit poindre avant la Révolution l'idée vague encore d'armoiries de l'Ordre des chartreux au globe crucigère. Quelques rares maisons, de pays de langue française, gravent celui-ci sur un de leurs sceaux; je ne parle pas des étoiles qui ne sont rien sans lui. Telles sont Notre-Dame de Pomier, le Val-Saint-Hugon, Notre-Dame-de-Grâce de Bruxelles, l'Immaculée-Conception de Nancy, au dix-huitième siècle, et c'est tout. Aucun n'est dans un écusson. (Cf. Vallier, p. 70, 78, 274, 316.) Notre-Dame du Mont-Dieu se servait des mêmes

teur lui attribuer, puisqu'il a laissé en blanc l'écusson de cette maison.¹ Est-ce que cela ne prouve pas jusqu'à l'évidence qu'il ne croyait pas à l'existence d'armoiries d'Ordre?

En 1749, pour rendre hommage à la générosité de sa maison-mère qui lui permit de relever un de ses bâtiments, la chartreuse de La Valsainte fit placer sur la partie restaurée de l'édifice, un marbre sculpté aux armes portant le globe et les étoiles avec cette inscription gravée au-dessous: *Almæ Cartusiae misericordia et pietate 1749*. Ces armes n'étaient donc point encore considérées comme celles de tout l'Ordre. A la reconstruction de 1863, cette plaque retrouvée dans les ruines fut encastrée à droite de la porte de l'église où on la voit toujours (fig. 30); ce qui peut tromper, notons-le en passant, sur la date de cette dernière restauration. Déjà en 1747, La Valsainte avait fait placer,

¹ Le Chapitre général, composé des supérieurs de toutes les maisons, est la première autorité de l'Ordre. Il se tenait chaque année à la Grande-Chartreuse, dont les ressources ne pouvaient couvrir les dépenses qu'il occasionnait. Des bienfaiteurs le dotèrent, et lorsque les revenus de leurs dons ne suffisaient pas, une taxe supplémentaire était imposée à chaque maison. — Il ressort clairement de l'étude de D. Le Vasseur que s'il avait connu des armoiries d'Ordre, il les aurait attribuées à la chartreuse de Lyon, alors même qu'elle ne les eût pas portées. Si bien que D. Bernard Péter, qui a cherché à le compléter dans son propre armorial, après avoir donné à tout l'Ordre des chartreux le blason au globe et aux étoiles, puis à la Grande-Chartreuse le château que D. Le Vasseur attribue à saint Hugues évêque de Grenoble, D. Bernard, dis-je, met à Lyon les armes que la Grande-Chartreuse portait au XVII^e siècle, le globe seul sans étoiles, mais faussement, puisque ce blason n'était pas celui de l'Ordre et que la chartreuse de Lyon se composa d'autres armoiries comme nous le verrons plus loin.

armoiries que la Grande-Chartreuse, mais il serait difficile de définir si l'une de ces deux maisons les avait prises par imitation de l'autre, ou s'il n'y avait aucun rapport de ce genre entr'elles. L'auteur qui sera cité au Mont-Dieu (voir 1134), parmi les raisons qui ont déterminé ce monastère à prendre le globe crucigère, ne suppose aucune connexion de fait avec la Grande-Chartreuse. Il se peut aussi que pour certains des exemples rapportés ci-dessus, leurs auteurs n'aient eu en vue aucunement de créer des armoiries d'Ordre. On a pu vouloir simplement marquer l'union avec la maison-mère, se servir d'un emblème avec devise rappelant le genre de vie professé, le prendre comme pur ornement¹.

Au dix-neuvième siècle enfin, Dom Cyprien Boutrais, l'abbé Lefebvre, l'armorial ecclésiastique anglais, nous l'avons constaté par leurs textes, et d'autres, qu'ils soient ou non auteurs et chartreux, n'appellent même plus l'écusson au globe crucigère *armoiries de la Grande-Chartreuse*, mais uniquement *armoiries de l'Ordre des Chartreux*.

Cet essai tardif — il serait peut-être plus exact de dire cette dénomination — *d'armoiries d'Ordre* n'est pas le seul ni le premier. Deux autres l'ont précédé et persévèrent toujours, provenant aussi des emblèmes employés par la Grande-Chartreuse: l'un, du type le plus commun depuis le commencement du XV^e siècle de ses grands et moyens sceaux, un peu partout; l'autre de son ancien *ex-libris*, en Italie.



Fig. 31



Fig. 32



Fig. 33

Sceaux inédits de la G^de-Chartreuse: le 1^{er} (fig. 31) dans la coll. et les arch. de La Valsainte; les deux autres aux arch. de l'État, à Mons, sur documents de 19 juin 1600 (fig. 32) et du 10 juin 1603 (fig. 33).

8^o Première conception d'armoiries d'Ordre. — Tous les sceaux de la Grande-Chartreuse, sauf un au type exclusif de la sainte Vierge son Titulaire, portent la croix d'une manière quelconque, soit seule, soit avec la scène du Calvaire, soit surmontant le globe ou le monogramme grec du nom sacré de Jésus (ΙΧΘ), soit enfin accompagnée des divers instruments de la Passion (fig. 31, 32 et 33). Ce dernier modèle, en usage au moins depuis 1403 (Vallier, n^o VII, p. 14), servit à la première conception d'*armoiries de l'Ordre*, au XV^e siècle.

¹ Ainsi doit-il en être, malgré la dénomination que lui décerne M. Bruguier-Roure dans *La Chartreuse de Valbonne* (Tours, s. d., p. 70), au sujet d'une description qu'il fait de cette maison: «Le cénobite qui mérita le mieux le titre de restaurateur de Valbonne fut D. François

Habitué sans doute à le voir apposé aux documents émanant de la Grande-Chartreuse, surtout aux actes des Chapitres généraux de chaque année, les religieux préposés à la direction des travaux de construction de la chartreuse de Miraflores, en Espagne, fondée en 1442, le mirent en écusson dans plusieurs endroits de l'édifice¹ (fig. 34). On le blasonne :

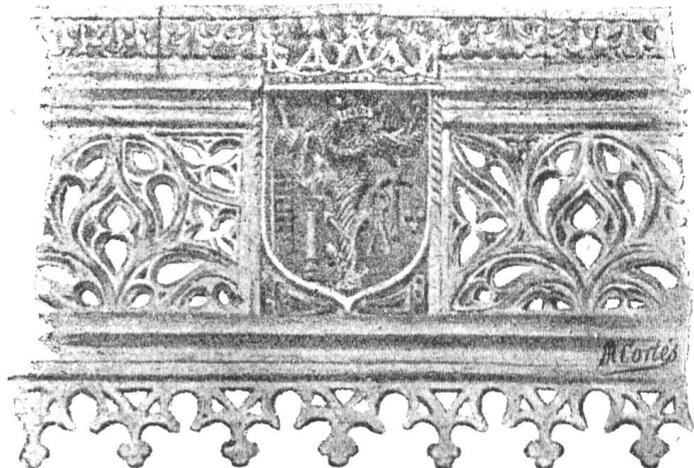


Fig. 34

Écu aux instruments de la passion sur la frise en pierre qui couronne la séparation entre les Pères et les Frères, au réfectoire de la chse de Miraflores.

D'azur, à la croix latine alaisée accompagnée des instruments de la Passion d'argent. (Pl. XII, n° 6)

Nulle équivoque possible sur l'intention de ses auteurs, selon Don Francisco Tarin (*La Real Cartuja de Miraflores*. Burgos, 1896, p. 436 et 453). Les habitants du monastère se sont chargés de la dévoiler explicitement. Le frontispice de cinq des plus anciennes éditions des œuvres de Dom Antonio de Molina, un de ses profès (*Instrucción de Sacerdotes*, imprimée soit à Burgos en 1608 et 1610, soit « en la Cartuja real de Miraflores por Juan B^{ta} Varesio, 1612 » ; *Ejercicios espirituales de la Oración*, imprimés à Burgos, par le même Varesio, en 1615, et par Pedro Gomez de Valdivielso, en 1627), reproduit cet écusson

Laurent, venu de la Grande-Chartreuse en 1633 On doit à ce dernier prieur la remarquable porte d'entrée du couvent Sur les extrémités de l'entablement [de cette porte] reposent deux frontons coupés, d'où sort le globe du monde, taillé en facettes prismatiques et portant la croix. Au milieu, un cartouche, surmonté aussi d'un fronton coupé et des armes de l'ordre Cartusien » Les trois globes ne sont-ils pas, sur ces frontons écimés où on les voit dans cette position bien ailleurs que là, de simples objets décoratifs, sans éveiller aucune idée d'armoiries même dans l'esprit de D. Laurent, venu de la Grande-Chartreuse et sous lequel ils furent placés ? Il en serait autrement de l'un d'eux si, au lieu d'être au-dessus du cartouche, il avait été mis dedans.

¹ Ce qui put donner cette idée, c'est que vers la même époque on commença à souscrire les documents avec cette formule : Datum Cartusiæ [la Grande-Chartreuse] sub sigillo consueto *Ordinis*, bien que la légende des sceaux portent expressément : *Sigillum domus Majoris Cartusiæ*. Le Chapitre général n'employa jamais d'autres sceaux que ceux de la Grande-Chartreuse.

avec une légende significative: *Hæc sunt arma militiæ nostræ*, et ces ingénieuses devises: *Reposita est nobis*, sur le bandeau de la couronne qui sert de cimier, et, dessous, *si tamen compatimur*¹ (fig. 35, 36 et 37).

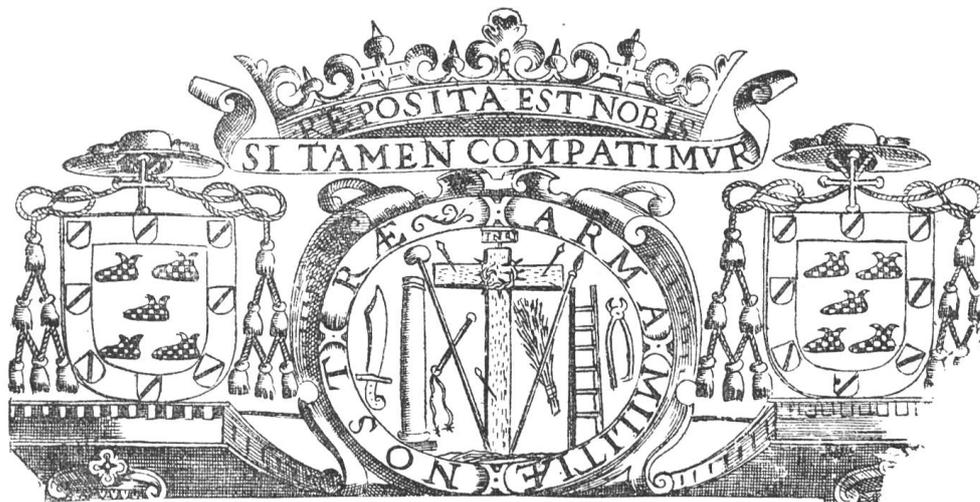


Fig. 35

Frontispice du livre intitulé: *Instrucción de Sacerdotes*, édition de Burgos, 1608. Armes dites de l'Ordre accostées du blason du cardinal Zapata, archev. de Burgos, à qui l'ouvrage est dédié.²

Ce blason est plus rare dans l'état actuel de ruine ou de restauration des autres chartreuses d'Espagne, d'après une communication de Don Francisco Tarin qui les a visitées toutes. Son sujet se trouve répété dans une des chapelles de Paular (1390) en une série « d'azulejos » (carreaux en faïence). Il est sculpté dans un cercle au-dessus de la porte de la cour d'honneur de Montalègre (1415), qui s'ouvre sur les lieux réguliers. A Notre-Dame d'Ara-Christi (1585), la croix avec d'autres attributs de la Passion est sur un piédestal de pierre en face du portail d'entrée, sur le devant des autels, sur quelques clés de voûte et à l'un des angles du cloître. La croix, la couronne d'épines et les clous sont sur un de ses sceaux décrits par Vallier (p. 296).

A la chartreuse de Florence, en Italie, on voit aussi ces emblèmes en différents endroits: 1° avec écusson pouvant être de la fin du XV^e siècle, sur la margelle d'un très vieux puits, où il est presque effacé par le frottement continu des habits sur la pierre (*pietra serena*), espèce de grès qui à l'humidité s'effrite facilement; 2° dans plusieurs arceaux du cloître, de 1522; 3° sur la piscine du réfectoire, sculpture en *pietra serena*, du commencement du XVI^e siècle; 4° sur les vitraux du colloque, de 1560; 5° sur la division du chœur

¹ *Telles sont les armes de notre milice. [Cette couronne] nous est réservée si nous compatissons aux souffrances [du Christ].* Paroles qui se rapprochent de ces textes de saint Paul: *Arma militiæ nostræ non carnalia sunt* (II Cor. X, 4). *In reliquo reposita est mihi corona justitiæ* (II Tim. IV, 8). *Si tamen compatimur, ut et conglorificemur* (Rom. VIII, 17).

² Zapata, en Castille, porte: *de gueules à 5 savates échiquetées d'argent et de sable, posées en sautoir; à la bordure de gueules, chargée de 8 écussons d'or à la bande (et non barre) de sable.*

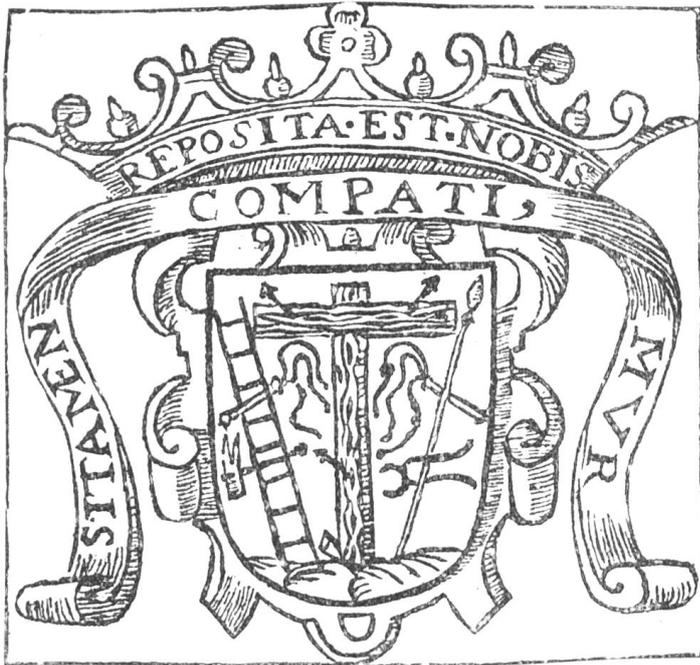


Fig. 36

Frontispice du livre intitulé: *Instrucción de Sacerdotes*, édition de Burgos, 1610.

des Pères et des Frères, de 1591; 6° sur le piédestal d'une colonne en marbre, de 1598, au fond du sanctuaire (fig. 38), et, au bord de celui-ci, sur l'une des trois faces des quatre chandeliers de même matière sculptés en 1600. Le monogramme CAR, dont il va être question, décore une autre face de ces chandeliers, et le blason du donateur la dernière. Suivant les traditions du monastère, ces instruments de la Passion sont regardés comme les vrais emblèmes de l'Ordre des chartreux. (Communication de Dom Stanislas Autore.)

En France, l'écusson aux instruments de la Passion est deux fois sculpté dans le vieux cloître de la Grande-Chartreuse, qui date de 1474. (Cf. sa description et la reproduction d'un de ces deux exemplaires dans *La Semaine du Sacré-Cœur de Jésus..... avec un Mois du Sacré-Cœur et des Prières.....* éditée par D. Cyprien Boutrais, Toulouse, 1886, p. XXIII-XXIV et 161.) Il est aussi sculpté sur une clé de voûte du petit cloître de la chartreuse du Reposoir, reconstruit au XVI^e siècle, et au-dessus de la piscine de la chapelle de l'ancienne corrière de la chartreuse de Portes.

Millin¹ nous apprend qu'à la chartreuse de Paris, dans l'église remaniée à différentes époques, « la voûte..... étoit de bois et richement décorée; celle des chœurs en guirlandes de fleurs et en arabesques, rehaussées d'or, et celle du sanctuaire dorée en plein; on voyoit des anges qui tenoient les instruments de la passion, et au bas une balustrade, ayant d'un côté Saint-Bruno et de l'autre Saint-Hugues ». La présence de ces attributs sur la voûte du sanctuaire et accostés des deux plus grands saints chartreux, semble montrer que la chartreuse de Paris les tenait pour armoiries de l'Ordre. Elle les a fait figurer aussi sur quelques-uns de ses sceaux apposés à des documents de 1458, 1460 et 1783, entre des fleurs de lis, son emblème propre, sur les deux derniers, et c'est à celui de 1783 que sont empruntés les émaux de leur description. (Cf. Vallier, p. 116 et 119.)

¹ *Antiquités nationales ou Recueil de monumens.....* par Aubin-Louis Millin, Paris, An VII [1798-99], t. V, p. 10.



*En la Cartuxa Real de Miraflores de Burgos, y a su costa:
Por Iuan Baptista Varesio. 1612.*

Fig. 37

Frontispice du livre intitulé: *Instrucción de Sacerdotes*, édition de 1612.

9^o Deuxième conception d'armoiries d'Ordre. — La deuxième conception d'armoiries d'Ordre se blasonne comme il suit:

D'azur, au monogramme CAR surmonté d'une croix d'or. (Pl. XII, n^o 7).

Pour en discuter l'origine, je dois rapporter ce que M. Vallier dit (p. 394 à 396) à propos du timbre actuel de la bibliothèque de la Grande-Chartreuse. « Il y a loin de cet *ex-libris* moderne à ceux qu'elle employait à la fin du XV^e siècle. La Maison-Mère y mettait alors plus de luxe. Témoin les splendides miniatures que l'on trouve encore sur les incunables ayant fait partie de son ancienne et riche bibliothèque, petits chefs-d'œuvre, à coup sûr, d'un maître en ce genre, — un Italien peut-être, — le monogramme CAR n'ayant, à ma connaissance, été placé que sur les sceaux des chartreuses italiennes, ainsi qu'on a

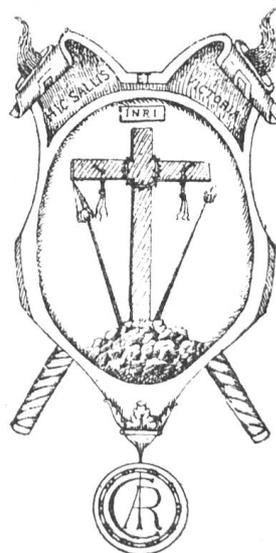


Fig. 38

Armes dites de l'Ordre, sculptées sur le piédestal d'une colonne de l'église de la chse de Florence.

pu le remarquer dans ce recueil. On pourrait aussi considérer ce dessin comme une imitation de ce monogramme ou plutôt une contrefaçon du globe crucigère, — le symbole cartusien par excellence, — que l'auteur de cet *ex-libris* aurait, fort ingénieusement pour le besoin de la cause, métamorphosé en un C gothique oncial, c'est-à-dire en un globe échancré à droite et simulant très convenablement cette lettre. C'est donc bien la place ici d'une reproduction par la gravure de cette jolie miniature que l'on peut admirer dans les vitrines de la Bibliothèque publique de Grenoble et dont voici la description :

« Au milieu d'une couronne verte de feuilles de laurier, où l'on croit tout d'abord reconnaître la reproduction du globe crucigère, on s'aperçoit bientôt que ce globe est ainsi que je viens de le dire, échancré à droite de façon à lui donner l'aspect d'un C gothique oncial, dans lequel est inscrit le monogramme AR (\mathcal{A}) surmonté de la croix. A gauche du globe, ou plutôt du C, se lit le caractère D; à droite, la lettre \mathcal{M} . Il n'est pas difficile dès lors d'interpréter cet ensemble par *Domus Majoris CARTUSIÆ*. Ce monogramme est relevé en or excepté le C qui est de couleur violette, rehaussée de carmin, et se détache sur un champ bleu de ciel occupé entièrement, dans les intervalles libres de la susdite inscription, par des rinceaux blancs d'une délicatesse remarquable.

« Cet *ex-libris* est le même sur tous les incunables dont j'ai parlé plus haut. Il n'y a de différence que dans l'ornementation fort élégante, composée de rinceaux et de fleurs, placée extérieurement, mais sans en faire partie, autour de cette miniature et variant avec chacune de ses reproductions. » (Pl. XII, n° 8)

Si la lettre C, sur ces documents, est violette, elle est d'or comme tout le reste de l'emblème dans un écusson posé près de celui au globe crucigère, tous les deux tenus par un chérubin, sur les tableaux *arbres généalogiques cartusiens* (fig. 39).

Ce monogramme, M. Vallier l'insinue, se voit, renfermé ou non dans un écusson, comme sujet principal ou secondaire, sur des sceaux de neuf chartreuses d'Italie :

- | | |
|--|--------------------|
| 1° S.-Barthélemy de Trisulti (1208), avec et sans écu. | (p. 95 de Vallier) |
| 2° S.-Martin de Naples (1329), sujet secondaire sans écusson | (p. 170 » ») |
| 3° S.-Laurent de Florence (1341), avec et sans écusson | (p. 194 » ») |
| 4° N.-D.-et S.-Jérôme de Montelli (1349), sans écusson | (p. 203 » ») |
| 5° N.-D.-et S.-Jean de Pise (1367), avec écusson | (p. 210 » ») |
| 6° N.-D. de Pavie (1396), sans écusson | (p. 238 » ») |
| 7° SS.-Etienne-et-Bruno (1513), sujet secondaire sans écusson | (p. 26 » ») |
| 8° N.-D.-des-Anges (1561) et la procure générale de l'Ordre à Rome, sans écusson | (p. 214 » ») |
| 9° N.-D. de Turin (1642), avec et sans écusson | (p. 312 » ») |

Un plus grand nombre de maisons peuvent s'en être servi sur leurs sceaux; l'ouvrage de M. Vallier est loin d'être complet. Quant aux autres monuments, quelques-uns seront cités à l'article de certaines chartreuses.

Comme ce monogramme ne se rencontre qu'en Italie et à la Grande-Chartreuse, M. Vallier se demande si celle-ci ne l'a pas pris à nos maisons d'au-delà des Alpes, ou bien si l'*ex-libris* n'est qu'une contrefaçon du globe crucigère. Les deux opinions sont plausibles, mais on peut tirer de son livre même une objection contre la première. Jusqu'à ce jour les plus anciens documents connus, marqués de cet emblème, sont bien ceux de la Grande-Chartreuse, du XV^e siècle. Aucun des sceaux italiens n'approche de cette date; un seul, peut-être, est de la fin du XVI^e siècle, de l'aveu même de M. Vallier (le n^o XI de St-Laurent de Florence, p. 195); tous les autres sont plus récents.

Reste la seconde opinion. Elle est soutenable. Des prêts de livres s'opéraient constamment entre nos monastères afin de s'enrichir mutuellement en les transcrivant; nos livres de chœur, surtout, étaient toujours copiés ou corrigés sur ceux de la maison-mère¹ où, de plus, ils servaient, ainsi que d'autres, aux prieurs venant chaque année au Chapitre général. Que les livres appartenant à la Grande-Chartreuse portassent sa marque de propriété — ou son emblème avec ses initiales, — rien de plus naturel; et que cette marque, dépouillée de ce qui la spécialisait à un monastère, soit restée en usage en Italie, rien de surprenant.

On peut bien dire en effet, que cet emblème tel qu'il a été transformé, est italien; car, sur aucun monument, il n'est comme sur l'*ex-libris*: les lettres D et M (*Domus Cartusiev*) et la forme circulaire même du C ont disparu. Si l'*ex-libris* n'est qu'une contrefaçon du globe crucigère, le monogramme italien n'est plus qu'une imitation imparfaite de l'*ex-libris* et, tel qu'il est, une dégénérescence du globe devenue incompréhensible sans cet *ex-libris* qui leur sert d'intermédiaire. Celui-ci n'a pas été adopté par les chartreux d'Italie sous forme de globe, qui leur resta inconnu en tant qu'armes de l'Ordre et peut-être de la Grande-Chartreuse, mais sous forme de simple monogramme.



Fig. 39

Titre du tableau *arbre généalogique* appartenant à la G^de-Chartreuse, surmonté d'un chérubin tenant l'écu de cette maison et celui dit de l'Ordre à l'emblème CAR. Réduction.

¹ *IIIa Pars Statutorum Ordinis Cartusiensis*, Cap. I, n^o 10.

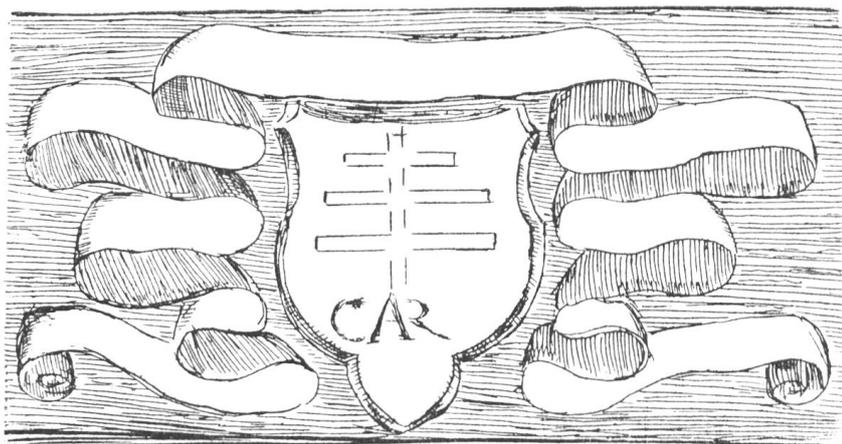


Fig. 40

Gravure représentant les armes attribuées à l'Ordre des chartreux par Odoard Fialetti, dans son *Histoire des Ordres religieux* (Paris, 1658).

Ce dernier est le plus ordinairement composé comme dans l'écusson, ici reproduit, des tableaux *arbres généalogiques* (fig. 39). On remarque sur certains sceaux une petite différence outre celle du style des caractères: la croix latine est parfois remplacée par une croix de saint Antoine ou *tau* (T) qui complète, d'une lettre, le monogramme CART[usia]; d'autres exemplaires ont le T surmonté de la croix latine, et alors dans quelques cas celle-ci est si petite qu'avec lui elle ne paraît faire qu'une croix à double traverse. Un graveur a mis jusqu'à trois croisillons dans les armoiries qu'il octroie à l'Ordre des chartreux, au trentième feuillet de son ouvrage intitulé: *Briefve histoire de l'institution de toutes les Religions avec leurs habits gruez* par Odoard Fialetti, Bolognois. A Paris, 1658 (fig. 40)¹.

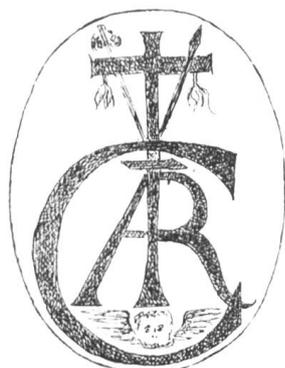


Fig. 41

Gravure de la Vie de s. Bruno par Meleagro Pentimalli (Rome, 1622, p. 248). Réduction.

Enfin d'autres ne sachant quoi préférer des instruments de la Passion ou du monogramme CAR, les réunirent dans un même écusson, comme on le voit à la page 248 de la *Vita del Gran Patriarca s. Bruno Cartusiano da Meleagro Pentimalli* (Roma, 1622, in-8°²; — fig. 41). A la chartreuse de Florence, le second, qui se rencontre toujours seul, est une fois dans un médaillon sous l'écu aux attributs de la Passion. (Cf. la fig. 38, p. 99.)

Tel est le résultat de l'examen sur la question de fait des *armoiries d'Ordre*. Elle se résume dans ces conclusions: Leur première pensée surgit vers le milieu du XV^e siècle. Peu de maisons, relativement, l'adoptèrent. Malgré leur nombre restreint, elles ne s'accordèrent jamais sur le choix de l'emblème.

¹ Un second titre en italien porte: *Habiti delle Religioni con le Armi, e breve descriptioni loro, opera di Odoardo Fialetti, Bolognese. In Parigi, 1658.* — Il y a texte français et italien.

² L'auteur étant des environs de la chartreuse de Calabre, a pu y copier ce blason, ou à la chartreuse de Rome, ville où a été imprimé son livre.

10° Causes du défaut d'entente au sujet d'armoiries d'Ordre. — Passons à la question théorique qui nous expliquera pourquoi des armoiries d'Ordre n'eurent pas plus de vogue chez les chartreux. Elle réside dans ces trois causes : la forme fédérative de l'Institut cartusien, la nature des armoiries et la diversité des emblèmes usités par le Chapitre général à la suite de la Grande-Chartreuse.

La première cause nécessite l'établissement d'une distinction trop méconnue de nos jours. Pour donner plus d'autorité à ses termes, je l'emprunte au livre intitulé *De l'Eglise et de sa divine constitution* (Paris, 1885), écrit par Dom Gréa, docteur en théologie, ancien vicaire général, abbé de Saint-Antoine de l'Ordre des Chanoines réguliers de l'Immaculée-Conception.

« Si l'on considère, dit-il, la place assignée par la nature de leur mission aux diverses familles religieuses dans le plan de l'Eglise, elles nous apparaissent partagées en deux grandes classes.

« D'un côté les ordres monastiques et canoniques, les moines et les chanoines réguliers, appartiennent et sont liés aux églises particulières. Les monastères de moines sont eux-mêmes de véritables églises : leurs clercs en sont les titulaires, l'abbé en est le pasteur ordinaire, et rien ne manque à leur constitution canonique.

« Les religieux *fratres* ou clercs réguliers, au contraire, ne sont liés à aucune église particulière. Ce sont des clercs vagues..... Attachés par là même à la seule Eglise universelle, ils n'appartiennent à la hiérarchie d'aucune église particulière ; destinés et réservés au ministère apostolique, ils desservent les églises de leur résidence comme les hôtes et non comme les clercs intitulés de ces églises par la simple députation disciplinaire de la règle et des constitutions ou la disposition des supérieurs.....

« De cette différence profonde entre la situation hiérarchique des ordres monastiques et canoniques d'une part, et des ordres religieux proprement dits de l'autre, découlent plusieurs conséquences dans la forme, le gouvernement et les œuvres de ces grands instituts.

« Et d'abord, un ordre religieux proprement dit est un corps centralisé, constitué sous un général qui en est le véritable supérieur et l'unique ordinaire. L'individu religieux appartient premièrement à son ordre, et, par le moyen de l'ordre, c'est-à-dire en vertu des règles de gouvernement qui y sont adoptées et de la disposition des supérieurs, il appartient secondairement à telle province ou maison à laquelle l'ordre le députe.

« Une congrégation monastique, au contraire, est une confédération de plusieurs églises monastiques ou monastères, ayant chacune leur existence complète et leur ordinaire particulier, confédération placée sous la conduite d'un président appelé général dans un sens impropre et restreint, et d'une assemblée ou chapitre de tous les ordinaires. Le moine ou chanoine régulier appartient premièrement à son monastère ou église, et par le moyen de ce monastère, à la congrégation ou confédération dans laquelle son monastère est entré.....

« Cette profonde différence qui sépare les ordres monastiques et canoniques des ordres religieux explique celle qui paraît dans le mode d'élection du général de ces divers instituts.

« Dans les ordres religieux, le général unique ordinaire de l'ordre, est élu par les représentants de l'ordre tout entier. Dans les ordres monastiques, au contraire, le général, président de la confédération des ordinaires ou abbés et qui est l'un d'entr'eux, est le plus souvent élu par le chapitre du monastère particulier auquel cette présidence appartient en vertu des constitutions: chez les Chartreux, par exemple, par le chapitre de la Grande-Chartreuse.» (p. 449-451.)

« La forme même de la transmission du pouvoir dans le chef de l'ordre indique assez la nature fédérale de l'association. L'abbé de Cîteaux, n'est pas élu par l'ordre tout entier auquel il préside, mais, parce qu'il est abbé particulier de Cîteaux avant d'être chef de l'ordre, il est élu par le collège particulier de son abbaye, comme, au-dessous de lui, les abbés sont élus par leurs chapitres particuliers

« L'institut monastique ne cesse de contenir autant d'églises canoniquement constituées que de monastères et voilà pourquoi nous exprimons par le mot de confédération le lien des congrégations monastiques. Chaque monastère en y entrant, conserve ses membres dans le lien qui les lui unit; il garde son gouvernement, il s'appartient à lui-même Ainsi les grands ordres monastiques ne détruisent pas le caractère local des monastères.» (p. 434-35.)

Une autre conséquence de cette différence est que chaque monastère a sa vie propre: un sujet naît à la vie monastique, vit et meurt dans la même maison, dans laquelle seule il acquiert à titre de profès des droits qu'il n'aurait pas dans une autre, même de son Ordre, si pour quelque raison il venait à changer. Il n'en est pas de même chez les Ordres religieux. Là, il y a un seul ou quelques noviciats généraux, selon les besoins, d'où les sujets sont dispersés dans les diverses résidences, puis changés à volonté, sans avoir nulle part de droits spéciaux en qualité de profès de l'une d'elles, les droits étant égaux et communs à tous et partout; de sorte que rien ne les attache à une maison plutôt qu'à une autre, et qu'ils ne forment en aucun endroit de familles ou de corporations distinctes, mais une seule et même grande corporation.

C'est ainsi que dans plusieurs Ordres religieux, quand ils se furent choisis un emblème, celui-ci naturellement est devenu commun à tout l'Ordre et à toutes les maisons. Au contraire, dans les Ordres monastiques, chaque monastère, qu'il fût ou non agrégé à une confédération, possédait ses armoiries propres, n'avait que celles-là, et, en général, ne sentit pas la nécessité d'en arborer d'autres.

Telle est, à mon avis, la première raison pour laquelle des armoiries d'Ordre ont eu si peu de succès chez les chartreux. Et après l'avoir expliquée d'après un *moine*, j'en montrerai une application tout-à-fait conforme à ces principes par un *religieux*, le Père Apollinaire Dellion, de l'Ordre des frères mineurs capucins. En effet, dans son *Armorial historique du Canton de Fribourg*, ce Révérend Père, donnant les armoiries des communautés, observe parfaitement la distinction entre les différents Ordres décrite par Dom Gréa. Pour les *Ordres religieux*, il ne nomme même pas les maisons qu'ils ont eues, ni leur nombre, ni les lieux d'habitation. Il se contente de dire « Capucins, — Cordeliers, — Jésuites, — Ordre de Malte », et donne dans un écusson au-dessus de ces noms

le seul emblème de leur Ordre, qu'ils aient actuellement ou qu'ils aient eu autrefois une ou plusieurs maisons dans le canton, comme les capucins qui en comptent encore trois¹. Pour les *Ordres monastiques*, au contraire, ce sont ces Ordres eux-mêmes qu'il ne nomme pas; il donne simplement les armoiries de chaque monastère sans désigner la confédération à laquelle il appartient, renseignement qu'il faut chercher ailleurs. C'est ainsi qu'on voit les armes des « Filles-Dieu », d'« Hauterive », de la « Maigrauge » abbayes cisterciennes; celles d'« Humilimont » prieuré prémontré, de la « Part-Dieu » et de la « Valsainte » chartreuses, etc. Il ignore donc leurs armoiries d'Ordre ou croit qu'ils n'en ont pas. Ne s'est-il pas prononcé avant moi sur la question?

Le deuxième obstacle aux armoiries d'Ordre fut la nature des armoiries. L'emblème héraldique, surtout autrefois, n'était pas une chose abstraite, un pur signe de ralliement, ni même un objet indépendant d'un autre. C'était une peinture ou une gravure appliquée sur les armes, puis sur les meubles ou immeubles, destinée à rappeler le nom de leur propriétaire. Il fallait, pour qu'il existât, que celui qui voulait en porter, possédât un objet sur quoi il pût l'apposer. Ses différents modes d'emploi dérivent de ce principe.

Or dans les Ordres monastiques, la confédération n'est qu'un lien moral, elle ne possède aucun bien en commun. Où serait la place d'armoiries dites de l'Ordre? Sur quelle partie, sur quel sceau d'une chartreuse apposerait-on les armoiries que l'on voudrait appeler de l'Ordre, et dont on pourra dire: Ceci n'est pas à ce monastère mais à tout l'Ordre?

Pour cette même raison, la Confédération helvétique, qui n'a été constituée longtemps, elle aussi, que par un simple contrat de mutuel secours et de protection, n'eut pas d'armoiries jusqu'à la Révolution. Chez elle, depuis le XIX^e siècle, et dans les nations confédérées ou non, il y a des biens dits fédéraux ou nationaux qui n'appartiennent à aucune ville, à aucune province en particulier: il y a les services publics, douanes, monnaie, postes, armée, justice au moins dans ses degrés supérieurs, etc. Sur tous les monuments, sur tous les sceaux, timbres ou papiers des bureaux ou des chancelleries de ces domaines fédéraux ou nationaux, il est naturel que si on grave un emblème spécial, uniforme et invariable, on le nomme armoiries fédérales ou nationales. Les villes et les sociétés privées font de même sur leurs propriétés, y compris les Ordres religieux.

Mais il faut en convenir, plus les monuments aux armoiries d'une confédération se multiplient, plus aussi chaque confédéré perd de son autonomie. L'extension progressive de cette empreinte visible de la centralisation du pouvoir est un symptôme indéniable d'évolutions qui s'accomplissent.

La forme fédérative de l'Ordre cartusien d'une part, la nature du blason d'autre part, ne favorisèrent pas l'adoption d'armoiries d'Ordre. Si on en voulait adopter, il restait à les utiliser comme simple signe de ralliement entre les maisons, et comme signe du lien moral qui constitue l'Ordre. C'est sans doute à quoi pensèrent ceux qui conçurent l'idée de ces armes, car d'après les faits

¹ A Fribourg, à Bulle et à Romont.

rapportés on ne peut nier qu'il en fût question. Ne pouvant, toutefois, avoir la prétention de les imposer à personne, les initiatives privées échouèrent parce qu'elles avaient arboré divers emblèmes, employés simultanément soit par le Chapitre général à la suite de la Grande-Chartreuse, soit par cette dernière seule, comme son *ex-libris* et le globe.

Un signe de ralliement ne peut être multiple. Sa diversité même détruit le but que l'on se propose, qui est d'affirmer l'union et l'unité: elle semblerait indiquer la division.

Il était naturel de se modeler sur l'autorité suprême. Or loin de sanctionner le mouvement, le Chapitre général s'y montra par le fait indifférent et n'en reconnut jamais l'utilité, tout comme autrefois la diète ou assemblée plénière des Confédérés suisses ne voulut prendre ni sceau spécial ni blason particulier.

Il en fut de même de l'Ordre de Cîteaux, frère de l'Ordre des chartreux, et chez lequel aussi il y eut une conception d'armoiries d'Ordre.

Les armes de l'abbaye de Cîteaux sont, sur un semé de fleurs de lis de France, l'écu des ducs de Bourgogne de la première race, ses fondateurs. Les armes de Clairvaux étaient également un semé de France avec l'écu, en abîme, des comtes de Champagne, ses fondateurs: *d'azur à la bande d'argent côtoyée de deux doubles cotices potencées et contrepotencées d'or, remplies de sable, aliàs d'azur.*

Selon le Père Chifflet, jésuite, Edmond de Croix, moine de Clairvaux, élu abbé de Cîteaux en 1580, écartela son blason des armes de sa famille et de celles de l'abbaye de Cîteaux, puis posa sur le tout l'écu en abîme des armes de sa maison de profession. Dans la suite, les abbés sortis de Clairvaux ou de l'une de ses filles l'imitèrent; mais les armoiries de Champagne mal comprises furent défigurées, se blasonnèrent *de sable à la bande échiquetée de deux traits, d'or ou d'argent et de gueules*, et furent dites de saint Bernard¹. Patronnées et répandues sous ce nom par le crédule Jongelin², elles passèrent du blason des abbés dans celui de plusieurs abbayes d'Allemagne et de Suisse où elles furent appelées de l'Ordre de Cîteaux, lequel ne les reconnut jamais officiellement comme telles.

Les éditions de ses livres liturgiques, imprimés aux monastères de Westmalle et de Lérins, présentent au frontispice les armoiries de l'abbaye de Cîteaux, avec cette exergue bien significative: *Cistercium mater nostra*³. Parfaite analogie avec l'inscription mise dans l'écusson de la Grande-Chartreuse déclaré en 1696, mais qui serait mieux placée en dehors: ALMA CARTUSIA.

¹ *Sancti Bernardi Clarevallensis abbatis genus illustre assertum cura et studio P.-F. Chiffletii, S. J., Divione, 1660, p. 667 et seq.* — Cet ouvrage a été reproduit, avec sa pagination, dans la *Patrologie latine* de Migne, t. 185, col. 1199-1544.

² Voir notamment sa *Notitia abbatiarum Ordinis Cisterciensis per orbem universum, . . .* Cologne, 1640.

³ Le *Processional*, imprimé à Paris en 1616, porte les mêmes armes accompagnées de ces mots: *Vivat Cistercium Ordinis Mater.*